

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MAI 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis clos (en partie en présence physique et en partie par conférence téléphonique) le lundi 11 mai 2020 à 20 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5), madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Étaient aussi présents : M<sup>e</sup> Maude-Andrée Pelletier, greffière  
M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

---

**2020-143**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du lundi 11 mai 2020 tel que présenté.

---

**2020-144**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et qu'ils déclarent l'avoir lu;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

---

**2020-145**

### **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2016-086 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – ÉQUIPE CAISSE DE L'OUEST DE LA MAURICIE**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2016-086, la Ville de Louiseville s'engageait à devenir partenaire, sur une période de cinq ans, soit pour les années 2016 à 2020, à raison de 500 \$ par année, avec l'équipe Caisse de l'Ouest de la Mauricie dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT que l'organisation a décidé de reporter tous ses événements du printemps en raison de la pandémie de coronavirus;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :



QUE la Ville de Louiseville reporte en 2021 la contribution de 500 \$ de l'équipe Caisse de l'Ouest de la Mauricie.

---

**2020-146**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TRANSPORTS COLLECTIFS MRC DE MASKINONGÉ – CIRCUIT DE VILLE 2020**

CONSIDÉRANT que l'offre du circuit de ville se poursuit en 2020;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre ayant eu lieu le 7 octobre 2019, Transports Collectifs de la MRC de Maskinongé a demandé une contribution financière à cet effet pour l'année 2020;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville accepte de contribuer pour un montant de 10 000 \$ pour l'année 2020;

QUE cette somme soit puisée à même une contribution des activités financières 2020 et plus précisément au poste 02-370-00-951;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

---

**2020-147**

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2020-004 – DEMANDE DE PARTENARIAT 2020 – SYMPOSIUM DES ARTS VISUELS**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2020-004 le conseil municipal apportait une contribution financière ainsi qu'une contribution en biens et services au comité organisateur du Symposium des arts visuels de Louiseville pour l'édition qui devait se tenir les 4 et 5 juillet 2020 au Parc du Tricentenaire;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'organisation a décidé d'annuler l'édition 2020;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de l'année 2020 au montant de 3 900 \$ a déjà été versée à l'organisme;

CONSIDÉRANT l'engagement du comité organisateur à utiliser ladite aide financière 2020 pour l'édition 2021;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil décrète ce qui suit :



QUE le conseil municipal de la Ville de Louiseville remercie le comité organisateur d'avoir pris la décision d'annuler l'évènement et souhaite confirmer toute sa collaboration et sa participation en fournissant les équipements, la main d'œuvre et les services suivants pour la tenue de la prochaine édition du symposium qui devrait avoir lieu les 3 et 4 juillet 2021 :

- L'utilisation du Parc du Tricentenaire les 2, 3 et 4 juillet 2021;
- Accès au bloc sanitaire et entretien de celui-ci;
- Prêt d'un lavabo avec les branchements nécessaires, si les installations le permettent;
- Prêt de tapis pour le filage;
- Prêt et transport de 6 planchers pour la grande tente;
- Prêt et transport de 10 tables et 64 chaises;
- Prêt de poubelles et vidange de celles-ci;
- Prêt et déplacement de blocs de ciment;
- Prêt d'un réfrigérateur;
- Prêt d'un système de son;
- Branchement aux bornes électriques de la Ville;
- Publicisation de l'évènement au tableau électronique et dans le bulletin municipal, selon la disponibilité.

QUE le conseil municipal de la Ville de Louiseville autorise le comité organisateur à conserver l'aide financière déjà versée, et ce, conditionnellement à ce que cette aide soit utilisée de la façon dédiée lors de la prochaine édition prévue en 2021, le tout, conformément à l'engagement du comité organisateur;

QUE la résolution 2020-004 soit annulée à toutes fins que de droit.

---

**2020-148**

### **RÉTABLISSEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT À 15 %**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2020-088, le conseil municipal avait fixé le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif ou créance impayé exigible pour l'année courante et impayé à 0 % par an, calculé quotidiennement, et ce, rétroactivement au 24 mars 2020;

CONSIDÉRANT la reprise des activités économiques dans plusieurs secteurs;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 3 de l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal de décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui fixé par la loi;

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt fixé par la Ville de Louiseville était de 15% l'an, calculé quotidiennement, avant l'adoption de ladite résolution 2020-088;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil décrète ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal décrète que le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif ou créance impayé exigible pour l'année courante et impayé soit rétabli et fixé à 15 % par an, calculé quotidiennement; et ce, à compter du 12 mai 2020 inclusivement;



QUE ce taux soit en vigueur jusqu'à ce qu'il soit révoqué.

---

**2020-149**

**RATIFICATION – FIN D'EMPLOI DE MYRA CLERMONT**

CONSIDÉRANT que par la résolution 2019-366 la Ville de Louiseville procédait à l'embauche de madame Myra Clermont à titre d'étudiante affectée au développement sur une base temporaire jusqu'au 26 avril 2020;

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire causée par la Covid-19 a entraîné un manque de travail pour madame Clermont;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville ratifie la fin d'emploi de madame Myra Clermont au 10 avril 2020 en raison du manque de travail causé par la Covid-19.

---

**2020-150**

**REPORT SOLDE VACANCES**

CONSIDÉRANT qu'il reste un solde d'heures de vacances 2019 qui devaient être prises avant le 30 avril 2020 pour les employés suivants :

- Louise Carpentier
- Guillaume St-Pierre
- Luc Lapointe
- Pierre Deveault
- Gérald Allard
- Yvan Milette

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de leur permettre un prolongement pour écouler ces heures;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER ces employés à prendre le solde des heures de vacances 2019, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 inclusivement plutôt qu'avant le 30 avril 2020.

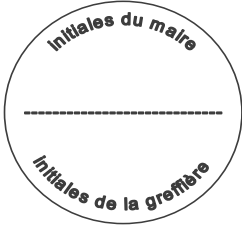
---

**2020-151**

**FIN D'EMPLOI – FRANCIS SÉVIGNY**

CONSIDÉRANT que par la résolution 2020-093 le conseil municipal a procédé au rappel des employés saisonniers à compter du 4 mai 2020 dont fait partie Francis Sévigny;

CONSIDÉRANT que Monsieur Sévigny a remis sa lettre de démission au directeur du Service des travaux publics le 23 avril 2020 et que celle-ci était effective au 25 avril 2020;



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Louiseville mette fin au lien d'emploi de Francis Sévigny en date du 25 avril 2020;

QUE par le fait même Monsieur Francis Sévigny n'a pas complété sa période de probation tel que prévu à la convention collective;

QUE la trésorière est autorisée à verser toutes sommes dues à l'employé en terme de vacances qui lui sont dues;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document en lien avec la présente résolution.

---

**2020-152**

### **EMBAUCHE DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de six animateurs pour le camp de jour 2020, soit Judith Lessard, Émilie Duguay; Leaney Gravel, Léah Bellemare Paquin, Anne-Sara Dumont et Laurence Plante.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une accompagnatrice pour le camp de jour, soit Laura Dufresne;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un demi-poste pour le service de dépannage au camp de jour, soit, Sara Gingras Renaud;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville embauche les personnes suivantes, par ordre de priorité, comme animateur ou animatrice de groupe pour l'été 2020, dont les conditions d'emploi sont :

Titre : **Animateurs/animatrices**

- Leaney Gravel
- Léah Bellemare Paquin
- Anne-Sara Dumont
- Laurence Plante

Période : Du 15 juin au 14 août 2020 (9 semaines)

*Du 15 juin au 19 juin ils travailleront environ 35 heures par semaine ou selon leur horaire.*

*Du 22 juin au 14 août, ils travailleront environ 38 heures/semaine ou selon les besoins (plus ou moins).*



*Une formation obligatoire pour tous les animateurs aura lieu au cours du mois de juin 2020. Cette formation sera d'une durée d'environ 17 heures.*

*Une formation sera possiblement donnée à Leaney Gravel, Léah Bellemare Paquin, Anne-Sara Dumont et Laurence Plante au cours du mois de juin pour des enfants différents. Cette formation sera d'une durée d'environ 7 heures.*

Conditions : Rémunération au taux horaire de 13,10 \$

---

Titre : **Animateurs/animatrices**

- Judith Lessard
- Émily Duguay

Période : Du 15 juin au 14 août 2020 (9 semaines)

*Du 15 juin au 19 juin elles travailleront environ 35 heures par semaine ou selon leur horaire.*

*Du 22 juin au 14 août, elles travailleront environ 38 heures/semaine ou selon les besoins (plus ou moins).*

*Une formation obligatoire pour tous les animateurs aura lieu au cours du mois de juin 2020. Cette formation sera d'une durée d'environ 17 heures.*

Conditions : Rémunération au taux horaire de 14,10 \$

---

Titre : **Accompagnatrice**

- Laura Dufresne

Période : Du 15 juin au 14 août 2020 (9 semaines)

*Du 15 juin au 19 juin elle travaillera environ 35 heures par semaine ou selon leur horaire.*

*Du 22 juin au 14 août, elle travaillera environ 38 heures/semaine ou selon les besoins (plus ou moins).*

*Une formation obligatoire pour tous les animateurs aura lieu du au cours du mois de juin 2020. Cette formation sera d'une durée d'environ 17 heures.*

*Une formation sera donnée à Laura Dufresne au cours du mois de juin 2020 pour des enfants différents. Cette formation sera d'une durée d'environ 7 heures.*

Conditions : Rémunération au taux horaire de 14,10 \$

---

Titre : **Demi-poste de service de dépannage et animateur substitut**

- Sara Gingras Renaud

Période : Du 15 juin au 14 août 2020 (9 semaines)

*Du 15 juin au 19 juin elle travaillera environ 20 heures ou selon son horaire scolaire.*

*Du 22 juin au 14 août, elle travaillera environ 30 heures/semaine ou selon les besoins (plus ou moins).*

*Une formation obligatoire pour tous les animateurs aura lieu au cours du mois de juin 2020. Cette formation sera d'une durée d'environ 17 heures.*



*Une formation sera donnée à Sara Gingras Renaud au cours du mois de juin 2020 pour des enfants différents. Cette formation sera d'une durée d'environ 7 heures.*

Conditions : Rémunération au taux horaire de 13,10 \$

---

**2020-153**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 694 CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LOUISEVILLE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Sylvie Noël en vertu de la résolution 2020-095 à la séance ordinaire du 14 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance ordinaire par la résolution 2020-100;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 694 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Ville de Louiseville.

---

**2020-154**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 695 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 692 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES (2020)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Alain Pichette en vertu de la résolution 2020-096 à la séance ordinaire du 14 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance ordinaire par la résolution 2020-101;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 695 amendant le règlement numéro 692 sur la tarification de services (2020).

---



**2020-155**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 696 AMENDANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 693 RELATIF AUX IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Murielle Bergeron Milette en vertu de la résolution 2020-097 à la séance ordinaire du 14 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance ordinaire par la résolution 2020-102;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 696 amendant le règlement numéro 693 relatif aux impositions pour l'année 2020.

---

**2020-156**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 697 ABROGEANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 484 SUR LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR  
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Gilles Pagé en vertu de la résolution 2020-098 à la séance ordinaire du 14 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance ordinaire par la résolution 2020-103;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 697 abrogeant le règlement numéro 484 sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

---

**2020-157**

**APPROBATION DES COMPTES SOUMIS AU MONTANT DE 634 264,87 \$**

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie soumet la liste des comptes à payer au montant de 634 264,87 \$;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la liste des comptes soumis au montant total de 634 264,87 \$ et d'autoriser le





paiement des comptes mentionnés à la liste sous les signatures lithographiées du maire et de la trésorière.

---

**2020-158**

**TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU  
SURPLUS AFFECTÉ – ÉLECTIONS**

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la comptabilité municipale ne permet plus de reporter les dépenses d'élections sur quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT qu'un surplus affecté Élections a été créé en 2010;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de transférer des sommes du surplus accumulé non affecté dans ce surplus affecté, et ce, afin de diminuer l'impact financier lors des prochaines élections prévues en 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord à transférer un montant de 14 000 \$ dans le surplus affecté Élections;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER la trésorière à procéder au transfert de 14 000 \$ du surplus accumulé non affecté au surplus affecté Élections.

---

**2020-159**

**RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR**

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé une liste contenant un (1) compte de facturation diverse à radier pour un montant de 1 103,76 \$ plus intérêts courus en date de la radiation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville ne peut recouvrer la somme totale de 1 103,76 \$ en capital, plus les intérêts courus en date de la radiation pour ce compte;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la trésorière soit autorisée à procéder à la radiation aux livres d'un montant de 1 103,76 \$ en capital, plus les intérêts courus en date de la radiation provenant du compte apparaissant sur la liste des comptes à radier déposée par la trésorière et dont copie est **annexée** au présent procès-verbal.

---



2020-160

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE  
PRLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU  
MONTANT DE 2 913 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 MAI 2020**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Louiseville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 913 000 \$ qui sera réalisé le 27 mai 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
388	163 400 \$
525	87 900 \$
525	248 900 \$
608	171 000 \$
608	18 000 \$
635	872 000 \$
635	189 000 \$
644	221 000 \$
644	337 800 \$
653	593 000 \$
653	11 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 525, 608, 635, 644 et 653, la Ville de Louiseville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville avait le 19 mai 2020, un emprunt au montant de 500 200 \$, sur un emprunt original de 821 800 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 388 et 525;

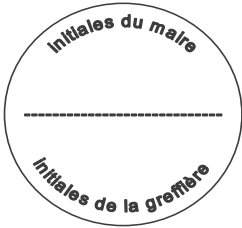
CONSIDÉRANT qu'en date du 19 mai 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 27 mai 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 388 et 525;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :



QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE L'OUEST DE LA MAURICIE  
75 AVENUE ST-LAURENT  
LOUISEVILLE, QC  
J5V 1J6

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Louiseville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 525, 608, 635, 644 et 653 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 27 mai 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 388 et 525, soit prolongé de 8 jours.

---

**2020-161**

**ADJUDICATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE VALEURS**  
**MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 388, 525, 608, 635, 644 et 653, la Ville de Louiseville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;



CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 mai 2020, au montant de 2 913 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27-1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

167 000 \$	0,80000 %	2021
170 000 \$	0,90000 %	2022
172 000 \$	1,00000 %	2023
175 000 \$	1,15000 %	2024
2 229 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,85756

Coût réel : 1,53123 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

167 000 \$	0,85000 %	2021
170 000 \$	1,00000 %	2022
172 000 \$	1,05000 %	2023
175 000 \$	1,15000 %	2024
2 229 000 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,56900

Coût réel : 1,56163 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

167 000 \$	0,90000 %	2021
170 000 \$	1,00000 %	2022
172 000 \$	1,10000 %	2023
175 000 \$	1,20000 %	2024
2 229 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,75400

Coût réel : 1,56671 %

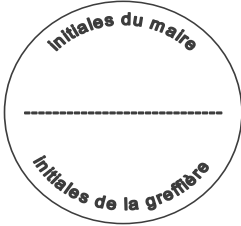
CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 913 000 \$ de la Ville de Louiseville soit adjugée à la firme Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;



QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

---

#### **2020-162**

##### **AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé un rapport sur les amendements budgétaires effectifs au 30 avril 2020;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le rapport des amendements budgétaires effectifs au 30 avril 2020, déposés par la trésorière, soient approuvés tels que présentés.

---

#### **2020-163**

##### **UTILISATION DES CRÉDITS DISPONIBLES ADDITIONNELS**

CONSIDÉRANT le dépôt des amendements budgétaires au 30 avril 2020 par la trésorière à la séance du 11 mai 2020 et suite aux revenus excédentaires 2020 anticipés au niveau des activités de fonctionnement;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approprier et d'affecter les crédits additionnels disponibles aux activités de fonctionnement de l'exercice financier en cours.

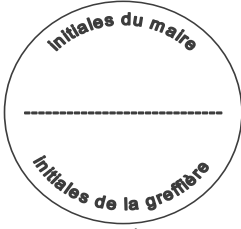
---

#### **2020-164**

##### **AIDE FINANCIÈRE VOLET 1 – RÈGLEMENT 652 – GESTION IMMOBILIÈRE PONTBRIAND INC.**

CONSIDÉRANT le règlement 652 établissant un programme d'aide financière et d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises;

CONSIDÉRANT que le volet 1 de ce règlement permet d'accorder une aide financière pour relocaliser sur son territoire une entreprise commerciale ou industrielle qui y est déjà présente;



CONSIDÉRANT que Gestion immobilière Pontbriand inc. a déposé sa demande conformément au règlement et qu'il répond à l'ensemble des exigences;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'est référé à la politique établissant les critères de l'aide financière et que compte tenu de la valeur des travaux, Gestion immobilière Pontbriand inc. est admissible à une aide financière de 5 500 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER la trésorière à verser à Gestion immobilière Pontbriand inc. un montant de 5 500 \$ à titre d'aide financière du volet 1 dans le cadre du règlement 652.

---

**2020-165**

**RAPPORT MENSUEL DE L'ANALYSE DES PERMIS DU MOIS**  
**D'AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT que la responsable des permis et certificats a déposé le rapport mensuel de l'analyse des permis de construction, rénovation et démolition du mois d'avril 2020;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la Ville de Louiseville accuse réception du rapport mensuel de l'analyse des permis de construction, rénovation et démolition du mois d'avril 2020.

---

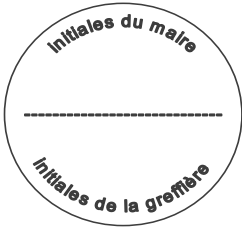
**2020-166**

**OCTROI DE CONTRAT À CONSTRUCTION & PAVAGE BOISVERT INC. –**  
**TRAVAUX DE PAVAGE AVENUE ROYALE ET 2<sup>E</sup> AVENUE (CHEMIN DU**  
**LAC ST-PIERRE OUEST)**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour les travaux de pavage de l'avenue Royale et de la 2<sup>e</sup> Avenue (chemin du Lac St-Pierre Ouest);

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le 1<sup>er</sup> mai 2020 à 11 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Coût avant taxes</b>
Construction & Pavage Portneuf inc.	663 608,96 \$
Excavation Normand Majeau inc.	790 675,20 \$
Maskimo Construction inc.	616 490,00 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	577 777,77 \$
Sintra inc.	632 732,75 \$



Pavage J.D. inc.	710 793,75 \$
------------------	---------------

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction et Pavage Boisvert inc.;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat pour les travaux de pavage de l'avenue Royale et de la 2<sup>e</sup> Avenue (chemin du Lac St-Pierre Ouest) soit octroyé à Construction et Pavage Boisvert inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 577 777,77 \$ plus les taxes en vigueur, le tout conditionnellement à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) du volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Ministère des Transports du Québec (MTQ), dossier numéro RIRL-2018-814;

**QU'en conséquence, les travaux ne peuvent débuter avant que l'entrepreneur ait obtenu l'autorisation expresse de la Ville de Louiseville;**

QUE les sommes seront puisées à même le règlement d'emprunt numéro 677;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

**2020-167**

**OCTROI DE CONTRAT À ÉQUIPEMENTS G. GAGNON –  
ACHAT D'UN CHASSE-NEIGE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission par voie d'appel d'offres sur invitations a été effectuée pour l'achat d'un chasse-neige pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le lundi 4 mai 2020 à 11 h 05 et que le résultat sur lit comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Coût avant taxes</b>
Brandt Tractor ltd	28 900,00 \$
Équipements G. Gagnon inc.	28 400,00 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Équipements G. Gagnon inc.;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le contrat pour l'achat d'un chasse-neige pour le Service des travaux publics soit octroyé à Équipements G. Gagnon inc. au montant de 28 400,00 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2020;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**2020-168**

**OCTROI DE CONTRAT À CASAUBON & FRÈRES INC. – LOCATION DE MACHINERIES LOURDES**

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission par voie d'appel d'offres sur invitations a été effectuée pour la location de machineries lourdes;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le lundi 4 mai 2020 à 14 h 05 et que le résultat sur lit comme suit, les coûts incluant le temps de l'opérateur et le transport et excluant les taxes applicables :

**Casaubon & Frères inc.**

**Pelle mécanique :** 115,00 \$ / heure plus taxes

**Bélier mécanique:** 85,00 \$ / heure plus taxes

**Niveleuse :** 120,00 \$ / heure plus taxes

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire pour chacune des machineries, soit, Casaubon & Frères inc., est conforme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les contrats de location de machineries lourdes soient octroyés à Casaubon & Frères inc. au coût de 115,00 \$ de l'heure pour la pelle mécanique, 85,00 \$ de l'heure pour le bélier mécanique et 120,00 \$ de l'heure pour la niveleuse, plus les taxes applicables, le tout jusqu'au 14 avril 2021;

QUE le maire et le directeur général ou la greffière soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à donner suite à la présente résolution.

---





**2020-169**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR  
LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES  
TRAVAUX – STABILISATION DE L'AVENUE ROYALE**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de confection des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de travaux de stabilisation de l'avenue Royale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater le directeur général à procéder aux invitations;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général à procéder aux invitations pour les services professionnels de confection des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de travaux de stabilisation de l'avenue Royale.

---

**2020-170**

**OCTROI DE CONTRAT À SERVICE PLUS G.M. – FAUCHAGE TERRAINS  
VACANTS ET ABORDS DE ROUTES**

CONSIDÉRANT l'offre de services de Service Plus G.M. inc. pour les travaux de fauchage des abords de routes et de divers terrains vacants de la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré puisque le coût total du contrat est inférieur à 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le contrat pour le fauchage des abords de routes et de divers terrains vacants soit octroyé à Service Plus G.M. inc., le tout tel que plus amplement décrit à la soumission fournie, et ce, pour un montant forfaitaire de 10 575,00 \$ plus taxes pour l'item en lien avec le fauchage des abords de route et selon les montants mentionnés au m<sup>2</sup> pour les items en lien avec le fauchage des terrains vacants et représentant un montant de 9 421,90 \$ plus taxes, soit un montant total de 19 996,90 \$ plus taxes, le tout, pour l'année 2020;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à donner suite à la présente résolution.

---



2020-171

**ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2020-085 – AUTORISATION DE  
SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE – VENTE D'ALIMENTS  
(FÊTE NATIONALE)**

CONSIDÉRANT que lors de la Fête nationale qui devait avoir lieu le 23 juin 2020 l'organisme Maison des jeunes l'Éveil jeunesse de Louiseville inc. était disposé à être responsable du service de vente d'aliments à Place Canadel;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2020-085 la Ville de Louiseville acceptait de fournir certains biens et services à cet organisme lors dudit évènement;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de ladite résolution, la Ville de Louiseville autorisait la signature d'un protocole d'entente afin d'établir les modalités de cette entente et notamment celles portant sur les obligations de chacune des parties;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'annulation de la Fête nationale qui devait avoir lieu le 23 juin 2020;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil décrète ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la résolution 2020-085 soit annulée à toutes fins que de droit.

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présente assemblée est levée à 20 h 35.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER  
GREFFIÈRE